


| | | |
|--------------|--------|----|
| 3.00 crédits | 30.0 h | Q1 |
|--------------|--------|----|

| | |
|------------------------|--|
| Langue d'enseignement | Anglais |
| Lieu du cours | Bruxelles Saint-Gilles |
| Thèmes abordés | <p>L'enseignement vise la compréhension, l'analyse de textes spécifiques au domaine de l'architecture. Il vise également à la compréhension à l'audition (Groupes de paroles / Vidéo / etc...).</p> <p>Les thèmes abordés visent 4 niveaux de compétences :</p> <p>Grammaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision et étude d'un certain nombre de notions grammaticales. <p>Vocabulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude du lexique et vocabulaire nécessaire à la compréhension de textes spécialisés en architecture (Textes & Vidéos). • Étude « en autonomie » d'un ouvrage de référence défini par la faculté (le même ouvrage que pour Anglais 1 mais des chapitres différents -à définir) ou d'un dossier de lecture en lien avec le vocabulaire (technique) de l'architecture. <p>Compréhension à la lecture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse de textes dans le but d'améliorer les connaissances lexicales de l'étudiant et afin de l'aider à acquérir les tournures de phrases de la langue cible. <p>Compréhension à l'audition et expression orale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la compréhension à l'audition (niveau B1) • Perfectionnement des techniques de présentation orale (analyse & synthèse) sur la base de textes ou de vidéos où l'auteur/le conférencier présente une opinion clairement argumentée. |
| Acquis d'apprentissage | <p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer de façon attentive et inclusive avec les multiples intervenants du projet d'architecture. (AA5.1). <p>De manière plus spécifique, et selon le Cadre européen commun de référence pour les langues, à l'issue de cet enseignement, les étudiants seront en mesure de communiquer et d'adopter une attitude professionnelle en regard des compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et analyser des textes clairs en lien avec les différents cours facultaire (histoire de l'architecture, matériaux, architecture ville et territoires, etc...) et plus spécifiquement des textes où l'auteur développe une argumentation claire (Niveau B1+). - Comprendre les points principaux d'une intervention dans une langue claire et standard, sur des sujets en lien avec le(s) domaine(s) de l'architecture (Niveau B1+). - Développer oralement une argumentation claire dans le domaine de l'architecture et/ou présenter un projet d'architecture réalisé dans le cadre du cours d'architecture et être capable de répondre à des questions claires. (Niveau B1+). - Comprendre des conférences ou des exposés sur des thèmes liés à l'architecture. (Niveau B1+). - Rédiger des courriels et des lettres formelles dans un contexte professionnel lié à l'architecture. |

| | |
|---|--|
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants | <p>La note finale est composée d'une note d'évaluation permanente (50 % de la note finale) et d'une note d'examen (50 % de la note finale).</p> <p>Evaluation permanente :</p> <ul style="list-style-type: none"> • elle compte pour 50 % de la note finale. • Elle se compose d'un test de vocabulaire (20 %), d'une présentation (20 %) et de la présence régulière aux cours (10 %). Prise des présences. Plus de deux absences injustifiées (justification par le biais d'un certificat médical valable uniquement) entraîneront l'annulation de la note d'évaluation permanente, et, par conséquent, de 50 % de la note finale. Les certificats médicaux doivent être impérativement remis en mains propres à l'enseignant lors du premier cours suivant la fin de la période couverte par le certificat médical concerné. Sans certificat médical remis dans les délais, toute absence sera considéré comme injustifiée. • Le cas échéant, la note d'évaluation permanente sera reportée pour la session de septembre et comptera pour 50 % de la note finale. <p>Examen écrit</p> <p>L'examen écrit final est obligatoire et abordera les textes, les programmes vidéos, le lexique, la grammaire du cours et les exercices d'écriture et de prononciation, globalement toute la matière abordée dans le cours. Une absence à l'examen écrit entraîne une note finale d'absence pour l'ensemble du cours (l'évaluation permanente n'entre en compte que si l'examen final a été présenté).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, l'examen de la session de septembre abordera les mêmes sujets. Cet examen entrera en compte pour 50 % de la note finale (les autres 50 % provenant de l'évaluation permanente). |
| Méthodes d'enseignement | <ul style="list-style-type: none"> • exploitation orale, écrite ou interactive des divers supports utilisés ; textes ou programmes vidéos, • travail préparatoire en autonomie, • décodage de programmes vidéos, • analyse de textes, • enseignement de divers éléments de grammaire et/ou mise en application par l'exercice, • présentations orales de thèmes liés directement aux textes du cours. |
| Contenu | <p>Les étudiants seront capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • comprendre des vidéos ayant trait à l'architecture, • comprendre et exploiter des textes à vocation architecturale, • donner une présentation orale structurée dans le respect des consignes données, • utiliser correctement les éléments grammaticaux et lexicaux abordés dans le cadre du cours. |
| Ressources en ligne | Plateforme Moodle / cours LARCB1273 |
| Bibliographie | Syllabus du cours LARCB1273 |
| Autres infos | <p>La présence à ce cours est requise et obligatoire.</p> <p>Deux absences injustifiées (absence de certificat médical) aux cours entraîneront la perte de l'intégralité de l'évaluation permanente. Les certificats médicaux doivent être impérativement remis en mains propres à l'enseignant lors du premier cours suivant la fin de la période couverte par le certificat médical concerné. Sans remise de certificat médical dans les délais, l'absence sera considérée comme injustifiée.</p> |
| Faculté ou entité en charge: | LOCI |

| Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE) | | | | |
|--|---------|---------|-----------|---|
| Intitulé du programme | Sigle | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage |
| Bachelier en architecture/BXL | ARCB1BA | 3 | |  |